



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques

Saint-Etienne, le 3 novembre 2025

Direction départementale des Finances Publiques de la LOIRE

Pôle Ressources et Gestion État

Pôle d'évaluation domaniale de la LOIRE

11 rue Mi-Carême – BP 502

42007 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

Téléphone : 04 77 47 86 98

Courriel : [ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip42.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)**POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Erika Pallandre

Courriel : [erika.pallandre@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:erika.pallandre@dgfip.finances.gouv.fr)

Téléphone : 04 77 47 85 87

Réf DS:26892526

Réf OSE : 2025-42147-72088

Le Directeur départemental des Finances  
publiques de la LOIRE

à

Commune de Montbrison  
Place de l'Hôtel de Ville  
42 600 Montbrison

OBJET : Lettre valant avis du Domaine

Adesse : 2 chemin de Pierre à Chaux, 42 600 Montbrison

Parcelle : AT 248

Contenance : Bande côté rue de Beauregard = 32 m<sup>2</sup>Bande côté chemin de Pierre à Chaux = 15 m<sup>2</sup>Partie de la parcelle AT 248 = 15 m<sup>2</sup>

Par saisine en date du 3 octobre 2025, vous sollicitez l'avis du pôle d'évaluation domaniale quant à l'échange par la commune de Montbrison des parties de parcelles susvisées en vue d'une régularisation d'emprise foncière.

La commune cède la partie de la parcelle AT 248 et acquiert une bande côté rue de Beauregard et une bande côté chemin de Pierre à Chaux.

En conséquence, je vous informe que la valeur vénale de ces emprises peut être retenue pour un montant de 4,88€ / m<sup>2</sup> soit 73 € pour ces parcelles de 15 m<sup>2</sup> et 156 € pour cette parcelle de 32 m<sup>2</sup>.

Pour le Directeur et par délégation,

Erika Pallandre  
Inspectrice des Finances Publiques